

**FEDER-FSE+**  
**CAP SUR 2027 !**

# WEBINAIRE

d'information sur les aides européennes



## ► Aide au fret

Mardi 31 Janvier 2023  
11h-12h



Infos pratiques  
[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)





## Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (DI175 fret) les constats

- L'éloignement géographique de la Guadeloupe vis-à-vis des sources d'approvisionnement,
- l'étroitesse du marché,
- la concurrence des pays voisins n'appliquant pas les mêmes normes,
- les manques en termes de capacités de stockage, sont autant de freins à l'expansion de l'économie.



## Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (DI175 fret) les besoins identifiés

Le dispositif d'aide au fret, financé au titre de l'allocation spécifique pour les Régions ultrapériphériques, doit contribuer à **réduire le coût des matières premières importées et les surcoûts liés aux exportations vers l'Europe, et ainsi soutenir une économie locale fragile.**

Les projets soutenus viseront à **compenser une partie des surcoûts de transports Guadeloupe-Europe et Europe-Guadeloupe** induits par l'éloignement pour l'importation des marchandises dont la production locale est inexistante ou insuffisante, et pour l'exportation de la production locales vers le marché européen.

Le FEDER participe à l'augmentation de la survie des entreprises guadeloupéennes ainsi qu'à l'amélioration de leur compétitivité.

- Enveloppe dédiée à l'aide au fret : **35 M €**
- Le taux maximum d'intervention du FEDER est de 50% des dépenses éligibles sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun



# L'aide au fret : actions soutenues

- Compenser des éventuels surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale
- Prendre en charge le surcoût de transport de marchandises et d'équipements entrants ou issus d'un cycle de production (et non substituables par des produits locaux) – aide au fret
- Prendre en charge le surcoût de transport de marchandises et d'équipements sortants – aide au fret
- Prendre en charge le surcoût de transport des déchets non dangereux

# Les bénéficiaires éligibles

Toutes les entreprises locales (TPE, PME), exerçant :

- **une activité de production à titre principal**

OU

- **une activité de collecte, de transit, de regroupement, de tri, de traitement des déchets non dangereux.**

## Les indicateurs de résultats et de réalisation

Les indicateurs de résultats et de réalisation sont :

- Le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)
- Le nombre d'entreprises soutenues au moyen de subventions

# Options de coûts simplifiés (OCS) 2021-2027

Une alternative à la justification des coûts des opérations au réel par le bénéficiaire : la possibilité de présenter des dépenses sous d'autres formes (forfait, barème...).

Ces options de coûts simplifiés (OCS) permettent un assouplissement des règles de gestion et de contrôle.

**La certification au réel n'est plus nécessaire.**

# Options de coûts simplifiés (OCS) 2021-2027

## Quels sont les avantages ?

Les options de coûts sont une source de **simplification** importante pour les porteurs de projet et l'Autorité de gestion.

Le recours aux OCS permet :

- de réduire la charge administrative en supprimant, les pièces justificatives comptables à apporter à la demande de paiement,
- de réduire les erreurs sur des pièces justificatives complexes ou problématiques (dépenses au prorata, petites factures, etc.),
- de donner une plus grande visibilité et sécurisation de la subvention à payer,
- un paiement de la subvention moins long,
- moins d'écart entre la subvention programmée et la subvention versée.



# L'aide au fret sous forme d'OCS :

## La règle

Le calcul des dépenses éligibles repose sur :

- l'application de **coûts unitaires** validés en amont de la programmation,
- le nombre d'acheminements effectués (pour les conteneurs), le volume (pour le groupage et le fret aérien) ou le poids en tonne (pour le vrac), entre la Guadeloupe et le territoire de l'Union européenne.
- la part du coût éligible (pour le groupage ou pour les conteneurs non uniquement remplis de marchandises éligibles à l'aide au fret).

# L'aide au fret sous forme d'OCS : Les dépenses concernées

Le BSCU (Barème Standard de Coût Unitaire) intègre, dans ses montants, l'intégralité des dépenses éligibles au FEDER pour les acheminements qu'il couvre, à savoir **entre les pays de l'UE et la Guadeloupe** :

- Liste des coûts unitaires mobilisés sur le fret intrant :
  - Conteneurs 20p standard (DRY20)
  - Conteneurs 40p standard (DRY40) et 40p High Cube (HC40)
  - Conteneurs 20p Open Top (OT20) et 20p Plateforme (TC20 platef)
  - Conteneurs 40p Open Top (OT40) et 40p Plateforme (TC40 platef)
  - Conteneurs 20p Citerne (TC20 tank)
  - Groupage et fret aérien
  - Vrac

- Liste des coûts unitaires mobilisés sur le fret extrant :
  - Conteneurs 20p standard (DRY20)
  - Conteneurs 40p standard (DRY40) et 40p High Cube (HC40)
  - Conteneurs 20p Open Top (OT20) et 20p Plateforme (TC20 platef)
  - Conteneurs 40p Open Top (OT40) et 40p Plateforme (TC40 platef)
  - Conteneurs 20p Citerne (TC20 tank)
  - Vrac

**Pour tout autre type d'acheminement, la mobilisation de l'aide au fret sera effectuée au réel.**

# L'aide au fret sous forme d'OCS :

## La méthode de calcul

Par exemple : les valeurs 2020 du barème standard de coûts unitaires par type d'acheminement sont les suivantes :

BSCU	Unité	Intrant	Extrant	Restrictions
Conteneur 20p standard complet	nb TC	2 072,83 €	920,69 €	
Conteneur 40p standard complet	nb TC	2 904,35 €	743,40 €	
Conteneur 20p Open Top et Plateforme complet	nb TC	2 499,17 €	776,21 €	
Conteneur 40p Open Top et Plateforme complet	nb TC	3 806,21 €	1 157,98 €	
Conteneur 20p Citerne	nb TC	3 185,88 €	2 563,90 €	
Groupage maritime et fret aérien (conteneur groupé)	m <sup>3</sup>	127,22 €	–	Les opérations en Extrant seront traitées sur la base des coûts réels
Vrac (« conventionnel »)	tonne	85,69 €		Le barème sera appliqué aux opérations en Extrant et en Intrant

Ces valeurs feront l'objet d'une **actualisation annuelle** pour intégrer les variations de coûts constatées chaque année et ainsi correspondre au mieux à la réalité des coûts supportés pour le fret de marchandises depuis et vers l'Europe.

L'utilisation du BSCU dépend donc du type d'acheminement et de l'année pendant laquelle le transport est réalisé.

## Les pièces justificatives

Lors de votre demande de paiement, vous êtes invité à présenter, systématiquement, les 3 documents suivants :

- le **Bill of Lading** (BL ou autrement appelé « waybill » ou « document de connaissance maritime » **ou la lettre de transport aérien (LTA)**,
- le **COA – déclaration en douane** (document qui permet de confirmer l'acheminement effectif au port de destination),
- **la liste de colisage établie par le transitaire, pour les acheminements en mode groupage** et dans les cas où vous bénéficiez d'un tarif « conteneur plein » mais ne transportez pas uniquement des produits éligibles à l'aide au fret.



## Modalités de dépôt

- Appels à projets
- Dépôt au fil de l'eau
- [https://synergie-europe.fr/e\\_synergie/portail/guadeloupe](https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/guadeloupe)
- [Guide utilisateur E-SYNERGIE](#)



## Vos contacts

### **Direction Déléguée Europe**

Direction de l'instruction

Service FEDER-FSE

Mme **FUMONT-GUIBOURDIN Yvana** / 0590 99 28 28 / [yvana.fumont-guibourdin@regionguadeloupe.fr](mailto:yvana.fumont-guibourdin@regionguadeloupe.fr)

Mme **MÉPHON Lucille** / 0590 99 28 28 / [lucille.mephon@regionguadeloupe.fr](mailto:lucille.mephon@regionguadeloupe.fr)

Mme **NICHOLSON Liliane** / 0590 99 28 28 / [liliane.nicholson@regionguadeloupe.fr](mailto:liliane.nicholson@regionguadeloupe.fr)

[projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr](mailto:projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr)

[www.europe-guadeloupe.fr](http://www.europe-guadeloupe.fr)



Merci pour votre attention